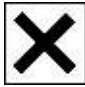




**SOPRAGGLO**  
LONGROY

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 1ere Gachée : 08:03 (1) <b>002040080</b> Quantité : 4.00 m3		Date : 19/12/2025 BPE2512187352	Zone : ZONE 02			
Client : <b>COMPTANT COMPTANT</b>		Réf. commande(2) :	Véhicule : LOC LOC			
Chantier : warchevill <b>SCI REPHRASYSLSO</b> 9 rue du mai 1945 80140 warcheville		Chauffeur : ANTHONY OSSA ANTHONY OSSA	Transport :			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier			
RETOUR centrale		ATTENTE	Quantite Origine : 4.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 4.00 m3			
09:00		00:00	<b>XI:irritant</b>  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures			
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
ROULE808	PRODUIT SPECIAL		XF2 (F)	0.65 %	S3 (100 à 150 mm)	8
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 350	Résistance caractéristique(4)		
Appellation commerciale : DESAC 350 D8R S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 7°C		
Propriétés spécifiées :						
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE		
FIBRES POLYPROPYLENE DESACTIVANT VBA 2002 10 L		PRE 510 0.6 % EA 200 DIL 0.1 %		Nom: Signature du client:		
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée  
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié  
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm  
(4) contrôle de la résistance sur cubes.  
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.  
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.  
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.  
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN  
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non